



## Couper des arbres est utile à la nature. Et à nous toutes et tous.

**La saison de bûcheronnage commence. Les coupes de bois et les travaux sylvicoles sont utiles à la vitalité et à la stabilité de nos forêts. Attention toutefois: lorsqu'on abat des arbres, le danger guette!**

La quantité de bois récoltée l'hiver prochain sera moins élevée que d'autres années. Suite aux tempêtes de janvier et aux attaques de bostryches durant la sécheresse estivale, d'importants volumes de bois attendent déjà d'être transformés. Des coupes sont néanmoins prévues ça et là pour rajeunir et entretenir des forêts de protection, éliminer des arbres malades ou alimenter des chauffages.

En Suisse, on ne prélève jamais plus de bois en forêt qu'il n'en pousse. La loi l'exige ainsi. En outre, toute coupe est soumise à autorisation. Il est indispensable d'exploiter la forêt selon les règles de durabilité, afin qu'elle puisse continuer à assurer l'ensemble de ses fonctions. Les 6000 spécialistes suisses du secteur forestier bénéficient d'une formation poussée. Ils accomplissent une mission formidable, au service de la communauté, mais qui n'est pas sans dangers.

L'accès à nos forêts reste en principe ouvert durant la saison des coupes. Toutefois, les communes et les propriétaires mettent en garde les personnes qui fréquentent leurs forêts: elles doivent rester à distance des chantiers de coupes et de la zone dangereuse qui les entourent, afin de ne pas risquer leur vie et de permettre au personnel forestier de rester concentré sur son ouvrage. Concrètement, il convient:

- De respecter les barrages, absolument, car «Chemin barré, vie en danger»
- D'être attentif aux triangles de signalisation qui valent avertissement «Passage autorisé, prudence exigée»
- De suivre les indications du personnel forestier
- De rester à l'écart des chantiers de coupe les week-ends aussi. Le danger ne prend pas de congé.
- De ne pas escalader les piles de bois. C'est très périlleux.



Illustration: Max Spring in *Savoir-vivre en forêt de la Communauté de travail pour la forêt (AfW/CTF)*